

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
8 MARS 2018**

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit le jeudi huit mars à dix-sept heures trente, le bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 02 mars 2018 par le Président, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, salle du bureau à Limoges, sous la présidence de Gérard VANDENBROUCKE, Président.

Etaient présents :

M. Gérard VANDENBROUCKE, M. Bruno GENEST (pour la délibération « Programme ACTES - Avenant à la convention conclue entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et la Préfecture de la Haute-Vienne »), Mme Isabelle BRIQUET, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gaston CHASSAIN, M. Jacques MIGOZZI (à partir de la délibération « Réfection de chaussée au village de Greignac à Verneuil-sur-Vienne - Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, le Syndicat Vienne-Briance-Gorre et le Syndicat Energies Haute-Vienne »), M. Guillaume GUERIN, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Bernard THALAMY, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Michel DAVID, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, Mme Sarah GENTIL, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Julie LENFANT

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Jean-Paul DURET donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN

Absents :

M. Gilles BEGOUT, M. Jean-Louis NOUHAUD, M. Philippe REILHAC, M. Bruno GENEST (jusqu'à la délibération « Souscription du contrat d'assurance dommages aux biens de l'Aquapolis – Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert »), M. Jacques MIGOZZI (jusqu'à la délibération « Commission Consultative de Règlement Amiable – divers dossiers »)

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018

Garanties d'emprunt pour le logement social

Quatre bailleurs sociaux ont sollicité la garantie de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour le remboursement de prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts,

- Limoges Habitat pour :
 - la construction de 2 logements, opération « Les Jardins du Bourg » à Bonnac-la-Côte pour un prêt de 204 499 €,
 - la construction de 13 logements, opération « les Frégates » à Limoges pour un prêt de 1 457 040 €,
- Nouveau Logis Centre-Limousin pour la réhabilitation de 31 logements, opération « les Hauts de Condat » à Condat-sur-Vienne pour un prêt de 449 364 €,
- SCALIS pour l'acquisition en VEFA de 8 logements opération « Villa Ruben » à Limoges pour un prêt de 544 967 €,
- ODHAC 87 pour la construction de 20 logements, opération « Croix Rouge » à Isle pour un prêt de 1 759 830 €

Les communes d'implantation de ces logements devant apporter leur garantie à hauteur de 50 %, Limoges Métropole pourrait également garantir ces prêts à même hauteur.

En prenant en compte ces nouvelles garanties, le montant total garanti par Limoges Métropole pour le logement social s'élèverait à 56 720 533,15 €.

Le bureau communautaire réserve une suite favorable à ces requêtes en accordant une garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement des prêts que ces quatre bailleurs sociaux ont contracté auprès de la Caisse des Dépôts.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 mars 2018

Parc d'activités d'Ester Technopole - Cession de parcelles de terrain à diverses sociétés

Le bureau communautaire approuve la candidature de diverses sociétés pour l'acquisition de parcelles de terrain sur le parc d'activités d'Ester Technopole :

- la société « Atelier Frugier», pour une parcelle de terrain d'une superficie de 1 581 m² environ et moyennant le prix de 32 € HT le mètre carré, soit 50 592 € HT. Cette imprimerie spécialisée en petits formats souhaite disposer d'une meilleure visibilité et devenir propriétaire de son immobilier,
- la société civile immobilière (SCI) « Foncière du Berry » pour le compte de la société Comptafrance pour une parcelle de terrain de 5 864 m² environ, moyennant le prix de 32 € HT soit 187 648 € HT. Ce cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes souhaite développer son activité et faire construire un bâtiment de 5 864 m² pour y transférer ses 25 salariés,
- la société Pitch Promotion pour une parcelle de terrain de 12 896 m² environ moyennant le prix de 27 € HT le mètre carré, soit 348 192 € HT. Ce promoteur intervient pour le compte de la société Enedis qui souhaite construire un ensemble immobilier destiné à accueillir les personnels de sa direction générale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Pierre COINAUD ne prend pas part au vote

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 mars 2018

Commission Consultative de Règlement Amiable - Dossiers divers

La Commission Consultative de Règlement Amiable (CCRA), mise en place dans le cadre des travaux de réhabilitation des rues piétonnes du centre-ville de Limoges, s'est réunie le 17 janvier 2018 afin d'examiner dix nouvelles demandes d'indemnisation.

Au vu des analyses de ces dossiers et des règles de calcul définies par le conseil communautaire du 31 mars 2016, le bureau communautaire arrête les montants des indemnisations versées par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à :

- 3 695 € pour la SARL 7 CAMICIE (3^{ième} dossier) située 14 rue du Consulat,
- 6 918 € pour la SAS OXBOW située 20 rue du Consulat,
- 24 887 € pour la SARL SASKIA-IKKS située 21 rue du Consulat,
- 3 283 € pour la SAS PULSION-PALOMA (2^{ième} dossier) située 3 rue du Temple,
- 22 986 € pour la SARL Lola Diffusion-DPM située 28 rue du Clocher,
- 3 584 € pour l'EURL LD SPORT and STYLE situé 28 rue du Temple,
- 2 489 € pour le GAEC LE POTAGER COUDERT, marché de la Place des Bancs,
- 5 019 € pour la SARL ADRIAL (magasin SEDUCTION), située 30 rue du Clocher.

et autorise le Président à signer les protocoles transactionnels à intervenir avec ces commerces.

Par ailleurs, le bureau communautaire décide de suivre l'avis de la CCRA pour les dossiers LA FEE MARABOUTEE et RETOUCHES ATOUT et de ne pas indemniser ces sociétés qui n'ont pas été en mesure de produire des données comptables antérieures aux travaux nécessaires à l'évaluation de la perte de chiffres d'affaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018

Réfection de chaussée au village de Greignac à Verneuil-sur-Vienne
Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté
d'Agglomération Limoges Métropole, le Syndicat Vienne-Briance-Gorre et le Syndicat
Energies Haute-Vienne

La voirie du village de Greignac situé sur la commune de Verneuil-sur-Vienne va connaître successivement en 2018 plusieurs interventions visant à améliorer la qualité des services rendus à ses habitants.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 73 326 € TTC environ répartis comme suit :

- 86,6 % à la charge de Limoges Métropole soit environ 63 500,32 € TTC,
- 5,5 % à la charge du Syndicat Energies Haute-Vienne, soit environ 4 032,93 € TTC,
- 7,9 % à la charge du Syndicat Vienne Briance Gorre, soit environ 5 792,75 € TTC,

Pour une bonne coordination des travaux nécessitant l'intervention de trois maîtres d'ouvrage, le bureau communautaire approuve la désignation de Limoges Métropole comme maître d'ouvrage unique et autorise le Président à signer la convention à intervenir avec le Syndicat Vienne Briance Gorre et le Syndicat Energie Haute-Vienne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 mars 2018

Convention de déversement des effluents en provenance de l'établissement "La Compagnie de Madrange" à Feytiat aux réseaux publics d'assainissement et à la station d'épuration principale de Limoges

La convention formalisée en décembre 2011 avec la société « SAS Madrange » arrivant à terme et cette société ayant changé de dénomination sociale, le bureau communautaire autorise le Président à signer une nouvelle convention pour une durée de 5 ans. Elle porterait sur le raccordement des effluents en provenance de l'établissement « la Compagnie de Madrange » au réseau public d'assainissement en vue du traitement des effluents à la station d'épuration principale de Limoges.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 mars 2018

Mission de contrôle technique relative à la modernisation, la sécurisation, l'optimisation énergétique de la station d'épuration principale de Limoges Métropole - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Dans le cadre des travaux de modernisation, de sécurisation et d'optimisation énergétique de la station d'épuration principale de Limoges Métropole, le bureau communautaire autorise le lancement d'une consultation pour un marché relatif à la mission de contrôle technique, sous forme d'Appel d'Offres Ouvert.

Ce marché serait conclu pour une durée prévisionnelle de 7 ans, permettant de couvrir l'intégralité de la période d'étude et de réalisation des travaux prévus de 2018 à 2024 ainsi que l'année de garantie de parfait achèvement, pour un montant estimatif s'élevant à 220 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 mars 2018

Participation financière à la réalisation de logements sociaux à Couzeix "Le Clos Fleuri" dans le cadre d'une opération d'accession sociale à la propriété - Dom'Aulim

Afin de concourir aux enjeux de son Programme Local de l'Habitat, et conformément à son règlement d'interventions financières, la communauté d'agglomération a la possibilité de participer financièrement aux opérations de création de logements sociaux sur son territoire.

Le bureau communautaire autorise le Président à signer une convention de financement avec Dom'Aulim pour la réalisation de 7 logements sociaux en accession sociale à la propriété situés impasse des Fleurs sur la commune de Couzeix et approuve le versement de la somme de 35 000 € pour ce projet de logements conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018

Renouvellement de conventions d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole a développé au sein du service insertion un dispositif d'appui et de gestion des clauses sociales, créant ainsi une réelle expertise en la matière. Outre les services de Limoges Métropole, elle accompagne tout autre donneur d'ordre ayant pour souhait de développer une politique d'achats socialement responsable en intégrant des clauses sociales d'insertion dans leur commande publique.

Dans ce cadre, le bureau communautaire approuve la reconduction des partenariats avec les communes de Bonnac-la-Côte, Condat-sur-Vienne et Rilhac-Rancon pour une durée de trois ans et autorise le Président à signer les conventions pour la mise en œuvre des clauses sociales et de promotion de l'emploi dans les marchés publics.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 mars 2018

Révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Limoges - Lancement de la
procédure en Appel d'Offres Ouvert

Par la délibération du conseil municipal du 13 décembre 2016, la ville de Limoges a défini les objectifs et les modalités de concertation pour la révision de son Règlement Local de Publicité (RPL). Toutefois, pour mener à bien cette démarche, il est nécessaire de s'adjoindre les services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole étant compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à compter du 27 mars 2017, le bureau communautaire approuve le lancement d'une consultation pour un marché relatif à la révision du RLP de la commune de Limoges, sous forme d'appel d'offres ouvert, d'une durée maximale estimée à 24 mois et pour un montant estimatif de 100 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 mars 2018

Souscription du contrat d'assurance dommages aux biens de l'Aquapolis - Lancement de la
procédure en Appel d'Offres Ouvert

Le contrat d'assurance dommages aux biens pour le centre aquatique de Limoges Métropole, conclu avec la Société MAIF Associations et Collectivités arrivant à terme le 30 juin 2018, le bureau communautaire autorise le lancement d'une consultation pour le renouveler sous forme d'Appel d'Offres Ouvert.

Ce marché serait conclu pour une durée de 4 ans et 6 mois, pour une période allant du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2022 et pour un montant estimé à 180 000 € TTC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2018

Programme ACTES - Avenant à la convention conclue entre la Communauté
d'Agglomération Limoges Métropole et la Préfecture de la Haute-Vienne

La dématérialisation des marchés publics va prendre un nouveau virage au 1^{er} octobre 2018 impliquant notamment la dématérialisation de la transmission au contrôle de légalité des pièces des marchés publics en application des dispositions des articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 103 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (tous les marchés d'un montant supérieur à 221 000 € HT – seuil au 1^{er} janvier 2018).

La convention conclue en 2007 entre la communauté d'agglomération et la Préfecture de la Haute-Vienne ne prévoyant pas la télétransmission de ce type de documents, le bureau communautaire autorise le Président à signer avec le Préfet de la Haute-Vienne, un avenant n°5 à la convention intervenue pour la télétransmission des actes de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole soumis au contrôle de légalité.

ADOPTE A L'UNANIMITE